

**Ville de Bagnols-sur-Cèze
Département du Gard - Arrondissement de Nîmes**

**Délibération n° 2023-01-22
du Conseil municipal
Séance du 11 janvier 2023**

**Date d'envoi des convocations
et de l'Ordre du jour du Conseil municipal : 05 janvier 2023
Nombre de Conseillers municipaux : 33
Nombre de Conseillers municipaux présents : 26
Nombre de Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : 5
Nombre de Conseillers municipaux absents : 2**

L'an deux mille vingt-trois, le 11 janvier à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle – rue Racine sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves **CHAPELET**, Maxime **COUSTON**, Michel **CEGIELSKI**, Christine **MUCCIO**, Christian **BAUME**, Jennifer **OBID**, Jean Christian **REY**, Monique **GRAZIANO-BAYLE**, Philippe **BERTHOMIEU**, Justine **ROUQUAIROL**, Laurence **SALINAS-MARTINEZ**, Christian **SUAU**, Carine **BOISSEL**, Raymond **MASSE**, Nicole **SAGE**, Fatiha **EL KHOTRI**, Ali **OUATIZERGA**, Catherine **HERBET**, Michel **SELLENS**, Marilyne **FOURNIER**, Claude **ROUX**, Alain **POMMIER**, Jean-Louis **MORELLI**, Léopoldina **MARQUES-ROUX**, Bernard **NASS**, Thierry **VINCENT**

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Michèle **FOND-THURIAL** procuration à C. BAUME, Sandrine **ANGLEZAN** procuration à J. C. REY, Sylvain **HILLE** procuration à C. BOISSEL, Pascale **BORDES** procuration à A. POMMIER, Olivier **WIRY** procuration à T. VINCENT

Conseillers municipaux absents : Mourad ABADLI, Audrey BLANCHER

Secrétaire de séance : Carine BOISSEL

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Côtes du Rhône Rive Droite »

Considérant que l'association « Côtes du Rhône Rive Droite » participe activement toute l'année à la mise en valeur des produits locaux,

Considérant que la soirée de la Balade des Primeurs constitue un événement œnologique important pour le territoire,

Considérant que 2022 marquait la 29 édition de cette manifestation,

Considérant que l'association « Côtes du Rhône Rive Droite » s'implique activement pour créer un moment de convivialité, de partage, et de rencontre entre le public et les producteurs viticoles locaux,

Considérant que l'organisation de la soirée de dégustation de la balade des vins primeurs engendre des frais qui ne peuvent être supportés uniquement par l'association, et que l'association a produit un bilan financier justifiant ces frais,

Considérant que cette question a été présentée à Commission des affaires citoyennes, culturelles, des festivités, et de la cohésion éducative, sociale et sportive et à la commission des affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique du 4 janvier 2023,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association « Côtes du Rhône Rive Droite » de 1700€.

Cette dépense sera imputée sur le compte 6574-331 du budget en cours.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 11 janvier 2023.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt électronique en Préfecture

Le Maire

Jean-Yves CHAPELET

Le 23 janvier 2023

et publié le 23 janvier 2023

